

<https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article963>



Education au Développement Durable



Aire éducative (OFB) Appel à projet 2024-2025 pour la création d'une nouvelle ATE

- QUOI DE NEUF ? - Appels à projet, Concours -



Date de mise en ligne : vendredi 5 juillet 2024

Copyright © Education au Développement Durable - Lyon - Tous droits

réservés

Dispositif pédagogique proposé par l'Office français de la biodiversité ([OFB](#))

Qu'est-ce qu'une aire éducative ?

Les aires éducatives peuvent être **terrestres**, **fluviales** (fleuve ou rivière) ou marines. Il s'agit souvent d'un **espace** mis à disposition par la commune qui est **obligatoirement accessible au public**, donc **extérieur** à l'école ou à l'établissement.

Les **élèves** doivent prendre soin de cet espace, sur lequel ils sont libres de prendre un certain nombre de **décisions collectives** pour assurer sa préservation et sa mise en valeur.

Le "porteur de projet" (l'enseignant et/ou le référent EDD) est accompagné tout au long de la démarche par un professionnel de l'EEDD d'une association de son choix dénommée "structure accompagnatrice" dans les documents

Pour en savoir plus :

[deux courtes vidéos de retour d'expérience](#)

[Guide méthodologique complet à destination des porteurs de projet](#) à télécharger.

[Replay du webinaire de présentation](#) de la méthodologie du projet et de la demande de financement.

Quel lien avec le prescrit et les incitations institutionnels ?

Les ATE contribuent à la **pédagogie de projet**, aux **4 parcours éducatifs** et permettent d'**expérimenter** des façons d'**enseigner autrement, de manière inclusive et différenciée**.

Avant de réfléchir à des actions, les **élèves découvrent leur espace à travers différents apprentissages** (sport, musique, biologie, histoire, physique, français...), sous la forme d'ateliers préparés par leur enseignant et un référent spécialisé dans l'éducation à l'environnement (gestionnaire d'espace naturel, membre d'une association naturaliste, services techniques environnement communaux...).

Rappel du calendrier pour l'inscription par les porteurs de projets :

Il est fortement recommandé d'avoir consulté le guide cité plus haut, ou pour encore plus de détail le site [wiki des aires éducatives](#).

L'inscription est double :

- Le dépôt d'un pré-projet est **INDISPENSABLE** sur la Trousse à Projets (durée de saisie estimée à 4 minutes) **jusqu'au 23 septembre**
Chaque nouvelle inscription bénéficiera du financement par la Fondation Maud Fontenoy des 100€ exigés pour

Aire éducative (OFB) Appel à projet 2024-2025 pour la création d'une nouvelle ATE

confirmer l'inscription sur Sagae.

- Les demandes d'inscription au dispositif sur [Sagae](https://sagae.ofb.fr/) sont **ouvertes jusqu'au 15 octobre**, <https://sagae.ofb.fr/>.
- Du 24 septembre au 15 octobre : finalisation du dossier de demande sur Sagae

Contacts :

– à l'OFB de la région Auvergne-Rhône-Alpes ; Madame Mylène Malbrunot, mylene.malbrunot.chez.ofb.gouv.fr
06 72 08 15 74

– pour l'académie de Lyon : marie-laure.jalabert.chez.ac-lyon.fr
04 72 80 60 09